

STATUT Portage Salarial

- Aucun apport financier au démarrage
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel
- Gestion réalisée par Portéo
 - Accompagnement commercial et juridique (rédaction des contrats de prestations)
 - Etablissement de vos factures
 - Tenue de la comptabilité et gestion des règlements Clients
 - Déclaration de vos cotisations sociales et fiscales
- Statut de salarié compatible avec vos droits Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation / Conseil au développement
- Chiffre d'Affaires illimité (sans minimum)
- Pas de limitation de durée
- Déduction des frais liés à votre activité
- Profiter d'un réseau national d'intervenants multidisciplinaires
- Bénéficiaire des assurances de Portéo (RCE/RCP, couverture élargie détachement à l'étranger)
- Salarié de droit privé (contrat de travail)
- Bénéficiaire d'une couverture sociale renforcée (maladie, retraite, prévoyance, décès et invalidité, mutuelle, chômage)
- Garantie financière
- Rapidité de mise en œuvre (1 à 2 jours)
- Signature d'une convention d'adhésion et contrats de travail (CDD ou CDI) avec Portéo
- Fiscalité : Impôt sur le revenu
- Entre 5 % et 10 % de votre Chiffre d'affaires hors taxes

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

STATUT Entreprise Individuelle ou Profession Libérale

- Pas d'obligation d'apports financiers à la création
- Engagement de votre patrimoine personnel
- Obligation de gérer votre entreprise
 - Tenir votre comptabilité
 - Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)
 - Etablir vos devis et factures
 - Déclarer vos cotisations sociales et fiscales
- Pas d'ouverture de droit Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'Affaires illimité (sans minimum)
- Pas de limitation de durée
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (RCE/RCP, Multirisques, ...)
- Statut de Travailleur Non Salarié (TNS)
- Souscriptions facultatives : Madelin : prévoyance décès et invalidité – Mutuelle Santé
- Possibilité exonération ACCRE (durant 12 mois prorata temporis)
- Mise en œuvre : plusieurs jours ou semaines
- Frais de gestion à votre charge (frais d'inscription)
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et auprès des chambres consulaires
- Adhésion à un Centre de Gestion Agréé (CGA)
- Gestion de la TVA si CA > 33 k€
- Fiscalité : Impôt sur le revenu
- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (entre 800 et 4500 €/an)

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

STATUT Création de Société

- Obligation d'apports en Capital
- Engagement limité aux apports (sauf caution personnelle)
- Obligation de gérer votre entreprise
 - Tenir votre comptabilité
 - Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)
 - Etablir vos devis et factures
 - Déclarer vos cotisations sociales et fiscales
- Pas d'ouverture de droit Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'Affaires illimité (sans minimum)
- Durée limitée (définie dans les statuts)
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (RCE/RCP, Multirisques, ...)
- Statut de Travailleur Non Salarié (EURL ou SARL) ou Gérant Minoritaire (SARL ou SAS)
- Souscription facultative (Madelin : Prévoyance Décès & Invalidité – Mutuelle santé)
- Possibilité exonération ACCRE (Durant 12 mois prorata temporis)
- Complexité des formalités et de la mise en œuvre (2 – 3 semaines)
- Frais de gestion à la charge de l'entreprise (annonce légale, greffe du tribunal, ...)
- Rédaction et dépôt des statuts, enregistrement au RCS – Obligation de gestion fiscale des entreprises : TVA-CFE – Tenue et dépôt des comptes
- Fiscalité : Impôt sociétés
- Dépôt des comptes obligatoire
- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (entre 1 200 et 5 000 €/an)
- Blocage des fonds (Capital Social)

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

Principales Caractéristiques

Régime Social

Formalités

Frais de gestion

Principales Caractéristiques

Régime Social

Formalités

Frais de gestion

Principales Caractéristiques

Régime Social

Formalités

Frais de gestion



STATUT Auto Entrepreneur

Principales Caractéristiques

- Aucun apport financier au démarrage (*pas de capital*)
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel (*sauf caution personnelle*)
- Obligation de gérer à minima votre activité
 - Tenue d'un registre (*Recettes et Dépenses*)
 - Rédiger vos contrats (*connaissances juridiques*)
 - Etablir vos devis et factures
 - Compte bancaire professionnel obligatoire
- Statut compatible avec vos droits Pôle Emploi acquis
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'affaires limité (*77,7 k€ en services et 188,7 k€ en négoce*)
- TVA applicable au-delà de 36.8 k€ de CA
- Pas de limitation de durée
- Impossibilité de déduire les frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (*RCE/RCP, Multirisques,...*)

Régime Social

- Micro social, Travailleur Non Salarié (*TNS*)
- Souscription facultative : (*Madelin : prévoyance décès et invalidité, mutuelle santé*)
- Possibilité exonération ACCRE (*durant 36 mois, réduction dégressive*)
- Couverture sociale incluse mais limitée (*payable mensuellement ou trimestriellement*)

Formalités

- Facilité de mise en œuvre (*délai 2 semaines*)
- Frais de gestion à votre charge (*6 à 12 % du CA*)
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (*CFE*) depuis Internet
- Fiscalité : micro fiscal ou impôt sur le revenu

www.gestion-autoentrepreneur.com

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

FREELANCE,

Innovation et performance pour exercer votre activité



- Développez et pérennisez votre activité en toute sécurité.
- Consacrez-vous à 100% à votre métier
- Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, adapté à vos besoins et vos envies.

Vous n'avez pas d'activité ? Vous ne payez aucune commission !



Avec Portéo c'est aussi :

- Un numéro d'organisme pour facturer vos formations
- Des formations et séminaires pour vous former au métier de consultant.
- De la mise en relation professionnelle
- De l'apport d'affaires
- Des actions de communication mutualisées



Portéo Portage Salarial

www.porteo-portage-salarial.fr

prix d'un appel local



Passeport pour entreprendre



PASSEPORT

Copyright : Tous droits de reproduction réservés Portéo - Ne pas jeter sur la voie publique